

ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES - L'UNIS RAPPELLE QUE LES VISITES SONT INTERDITES

Communiqué de presse Unis
ven 06/11/2020 - 16:00



Communiqué de presse Unis - vendredi 6 novembre 2020

FLASH INFO

**Activités immobilières - L'Unis rappelle
que les visites sont interdites**

La deuxième vague de l'épidémie, qualifiée de « violente » par le ministre de la santé lors du point-presse d'hier, conduit l'Unis à rappeler la règle actuellement en vigueur :

- Il est interdit de faire visiter des biens aux particuliers (location, vente)
- Les contrevenants s'exposent à des sanctions lourdes et à une fermeture de leur établissement

Les acteurs privés - entreprises comme gré-à-gré - sont concernés par cette interdiction.

Les professionnels doivent respecter strictement cette interdiction

. La sécurité sanitaire doit primer, compte-tenu de la situation. J'en appelle à la responsabilité professionnelle de chacun. Les contrôles et les sanctions tombent, indique Danielle Dubrac, présidente de l'Unis.

Par ailleurs, la restriction des motifs de déplacement impacte d'autres activités immobilières :

- Les expertises judiciaires sont possibles en raison d'une mission de service public. L'Unis demande un assouplissement pour les expertises amiables nécessitant le déplacement d'un particulier.
- Les assemblées générales de copropriété ne peuvent se réunir physiquement : L'Unis a demandé des mesures efficaces afin de sécuriser la gestion des immeubles

L'urgence sanitaire nous oblige à une stricte discipline et à faire preuve d'exemplarité, et je dénonce à nouveau l'inégalité de traitement

: les professionnels de l'immobilier ne sont pas considérés au même titre que les « professionnels du droit », le secteur locatif privé est plus contraint que le secteur social. Je ne vois pas en quoi la qualité du bailleur (privé ou social) ou celle du professionnel (profession juridique ou professionnel de l'immobilier) justifierait une telle inégalité dès lors que tous sont « réglementés » et que les protocoles sanitaires sont respectés. L'accès au logement est un « droit fondamental », souligne Danielle Dubrac.

A propos de l'UNIS :

L'UNIS, est la première organisation de professionnels de l'immobilier qui représente tous les métiers du secteur : agents immobiliers, mandataires

indépendants, gestionnaires locatifs, administrateurs de biens, experts, promoteurs-rénovateurs.

Partout en France, les 2 200 entreprises adhérentes de l'UNIS (indépendants, réseaux et groupes) et leurs 20 000 salariés et 20.000 mandataires, font le choix de rejoindre une communauté de vision et de mettre en pratique une approche différente de l'immobilier : éthique, experte, engagée, afin de remplir pleinement leur rôle de conseil et de tiers de confiance auprès des Français.

L'UNIS accompagne ses adhérents dans l'exercice de leur métier, en leur offrant une formation initiale et/ou continue, de qualité et met également à leur disposition un conseil juridique pertinent qui prend en compte les dernières évolutions réglementaires et numériques. Force de proposition et de réflexion sur les enjeux et problématiques de l'immobilier en France, l'UNIS collabore auprès des pouvoirs publics et siège au sein des principales instances dont le CNTGI (Conseil National De La Transaction et de la Gestion Immobilières).

Contact presse :

Auvray & Associés

Pierre Jouneaux

T. 01 58 22 21 14

p.jouneaux@auvray-associes.com

